

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. G. GILLOT - Mme DURNERIN - Mme BERNARD - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville - Construction d'une extension du dépôt de secteur du Parc Municipal des Sports - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'équipe de travail affectée aux plantations et à l'entretien des espaces verts du quartier des Grésilles doit disposer d'un camion supplémentaire afin de mener à bien ses missions.

C'est pourquoi, il est envisagé de créer une extension du dépôt de secteur implanté au Parc Municipal des Sports. Cette construction, d'une surface utile d'environ 50 m², serait destinée à garer le véhicule après son utilisation.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 100 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

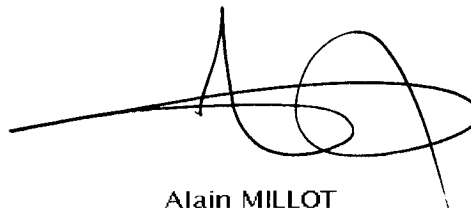
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, du Cadre de Vie et de l'Ecologie Urbaine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le programme de construction d'une extension du dépôt de secteur de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville, au Parc Municipal des Sports, proposé ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 100 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2007 ;

- 5) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avèrerait nécessaire ;
- 6) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

FRANCE

PUBLIÉ LE 21/04/07